



REVUE DE PRESSE
SUD-OUEST ET CHARENTE LIBRE
DU 15 JUIN 2016

Une lutte timide contre un alcoolisme ravageur

SANTÉ La France reste le premier pays consommateur d'alcool en Europe. Près de 4 millions de personnes boivent de façon excessive. La Cour des comptes dénonce « la tolérance » de l'État et préconise de taxer davantage l'alcool

DOMINIQUE RICHARD
d.richard@sudouest.fr

Quelle descente ! Les Bordelais qui vivent à l'heure de l'Euro n'en reviennent pas. Les supporters gallois et autrichiens ont laissé dans leur sillage des guirlandes de fûts de bière vidés en cinq sec. Mais les apparences sont trompeuses. Le chapeau tyrolien et le poireau baignent beaucoup moins dans les effluves alcoolisés que le coq gaulois. Ce que souligne une fois encore le dernier rapport de la Cour des comptes en rappelant que l'Hexagone figure toujours sur le podium des pays occidentaux où on boit le plus. Juste après la Lituanie et l'Estonie.

Chaque Français ingurgite en moyenne 12 litres d'alcool pur par an. Même si la consommation a quasiment diminué de moitié en trente ans, elle se maintient à un haut niveau, d'autant que les phénomènes d'ivresse massive et ponctuelle chez les jeunes, importés des pays anglo-saxons, trouvent entre Bretagne et Provence un terrain favorable. Si 8,8 millions de personnes

boivent régulièrement, elles sont 3,4 millions à lever le coude de manière excessive.

« Quiconque a eu un remords à apaiser, un souvenir à évoquer, une douleur à noyer, un château en Espagne à bâtir, tous vous ont invoqué, dieu mystérieux caché dans les fibres de la vigne. » Les mots de Baudelaire n'ont pas pris une ride sous des latitudes où le vin et l'alcool relèvent de l'art de vivre. Les rimes du poète promptes à célébrer ce médicament de l'âme oublient en chemin Coupeau et ses émules, ceux qui, à l'image de l'ouvrier zingueur de « L'Assommoir » de Zola, prennent un aller sans retour pour la maladie, la déchéance et, finalement, le cimetière.

580 000 hospitalisations

Les statistiques compilées par la Cour des comptes composent un triste florilège : au moins 49 000 décès (cirrhoses, cancers, maladies mentales) imputables chaque année à l'alcool, 580 000 hospitalisations de courte durée, 2,7 millions de journées en psychiatrie, autant en soins de suite et en rééducation. L'excès de boissons intervient dans

un quart des accidents de la route mortels et dans 70 % des agressions et des violences.

Les coûts sanitaires, économiques et sociaux liés à cette addiction sont massifs. Mais, curieusement, la France, contrairement à d'autres pays, répugne à les évaluer. De rares chercheurs, comme le professeur Kopp, un économiste de l'université Paris-Sorbonne, ont essayé de relever le défi. En additionnant la valeur des vies humaines, les pertes de production, les dépenses de prévention, de répression et de soins, ils aboutissent à un chiffre hallucinant : 120 milliards d'euros, déduction faite des retraites non versées et des taxes sur l'alcool.

Influence des lobbys

Cette étude, affectée par un certain nombre de biais méthodologiques, n'est pas à prendre au pied de la lettre. Mais, selon la Cour des comptes, elle a au moins un mérite : démontrer que « la consommation d'alcool coûte plus à l'État qu'elle ne lui rapporte ». La France taxe très modérément vins, bières et spiritueux. 4,4 milliards d'euros de recettes fiscales hors TVA, contre 14,4 milliards en Angleterre.

Le poids économique de la filière n'est pas étranger à cette modération. 22 milliards d'euros de chiffre d'affaires, 68 500 exploitations, des centaines de milliers d'emplois et un tiers des exportations agroalimentaires, le second poste excédentaire de la balance commerciale française après l'aéronautique. Influents, les lobbys ont jusqu'à présent contrarié les velléités des autorités sanitaires. « Les acteurs publics sont en position de faiblesse », constate la Cour des comptes.

Aucun plan global

Faute de consensus, aucun plan global et coordonné n'a été mis en œuvre pour lutter contre les consommations nocives d'alcool. Le débat se polarise autour des repères de consommation. Existe-t-il un seuil au-delà duquel un verre supplémentaire est facteur de risque ? Deux par jour maximum pour les femmes, trois pour les hommes, avait décrété en 1980 l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

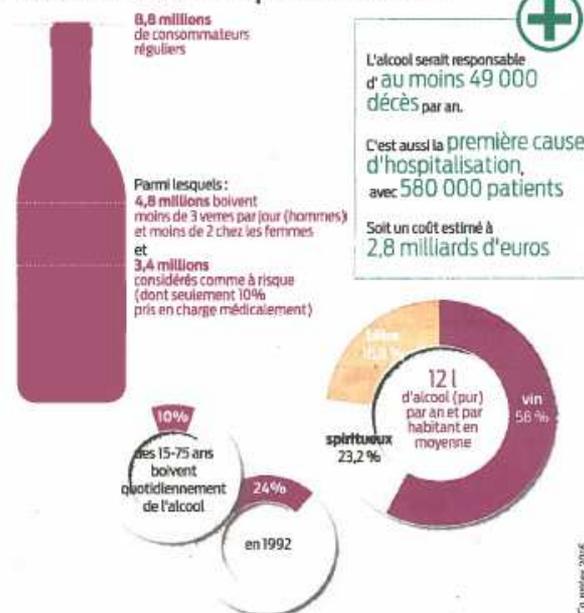
Cet indicateur auquel s'accrochent les professionnels est de plus en plus contesté par la médecine. Il a été revu à la baisse dans plusieurs pays étrangers, une consommation faible étant susceptible de déclencher des pathologies chez des sujets

vulnérables. La Cour des comptes appelle de ses vœux le lancement d'un programme spécifique fondé sur des données scientifiques et agissant sur tous les leviers d'action : sensibilisation du grand public, formation des professionnels de santé, communication ciblée, modification de la législation sur les ventes de boissons...

« La consommation d'alcool coûte plus à l'État qu'elle ne lui rapporte »

Elle invite surtout à regarder du côté de l'Angleterre et des pays scandinaves, où la hausse des prix via l'augmentation des taxes et la tolérance zéro pour l'ivresse au volant ont permis d'obtenir des résultats significatifs. Ce qui n'est apparemment pas le cas du baclofène, pourtant présenté comme la molécule miracle contre l'alcoolodépendance. Les autorités sanitaires ne sont toujours pas en mesure d'apprécier son efficacité huit ans après le début des premiers traitements.

En France, près de 5 millions de buveurs quotidiens



Les jeunes

Près d'un jeune de 16 ans sur deux reconnaît une alcoolisation importante dans le mois.

50 % des élèves de 6^e ont déjà vécu une première expérimentation avec l'alcool

Dis-moi ce que tu bois...

TENDANCE La lente disparition du vin de table explique la baisse de notre consommation d'alcool

Si la France est, après l'Italie, le pays développé qui a enregistré la plus forte baisse de sa consommation d'alcool depuis vingt ans, rappelons qu'elle occupe encore la troisième marche de ce podium. Avec en moyenne 12 litres d'alcool pur par habitant chaque année (voir infographie), notre descente reste même d'un tiers supérieur à celle de nos voisins européens. « Le Français demeure l'inventeur de l'apéritif et du digestif, en somme de tous les prétextes pour boire un coup », ironise le chercheur Didier Nourrisson.

« Alcoolisations aiguës »

Toute relative soit-elle, cette sobriété nouvelle s'explique quasi exclusivement par la lente disparition du vin de table, quand bien même le sang de la vigne représente toujours un peu plus de 58 % de notre consommation éthylique, d'ailleurs largement compensée par la pression croissante de la bière. Où le rapport de la Cour des comptes note au passage un rapprochement flagrant des comportements entre les deux sexes, mais aussi entre les jeunes et leurs aînés.

Ainsi la France se situe-t-elle en la matière au neuvième rang des 33 pays européens auscultés. S'ils font certes moins pire que leurs petits camarades britanniques, les jeunes de

16 ans sont pourtant parmi les plus affectés par les « alcoolisations aiguës », près d'un sur deux reconnaissant en avoir vécu une au cours du dernier mois.

La tradition des « pots »

L'anniversaire d'un collègue, la promotion d'un autre. Bientôt le beaujolais nouveau, l'arbre de Noël, et ce sera déjà la galette des Rois, les vœux du patron et la naissance du petit dernier... pour la route. N'en jetez plus, la coupe est pleine. Sans même avoir besoin d'un prétexte, nombre de travailleurs font ainsi chaque jour de l'entreprise le premier bistrot de France. Outre les 10 à 20 % des accidents du travail imputés à la consommation d'alcool, d'autres pointent plus prosaïquement les conséquences sur l'absentéisme et la productivité.

Si toutes les professions trinquent, l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT) désigne des secteurs davantage concernés : la construction, les arts, les spectacles et services récréatifs, l'hébergement et la restauration. Sans compter les 40 % d'hommes (32,6 % des femmes) succombant parfois à la tentation de l'apéro en sortant du boulot. Et qu'il importe si l'Hexagone ne compte plus que 35 000 bistrots,



Le vin représente un peu plus de 58 % de notre consommation d'alcool. PH. H. SO.

contre 200 000 dans les années 1960. Les Français ne feraient-ils pas alors un complexe de supériorité en se considérant comme de raffinés buveurs de vin, là où les autres se saouleraient au mauvais alcool de grain ? « Nous avons en effet construit un personnage du buveur à la française, à qui le vin donnerait des bontés d'âme, comme le disait Rabelais », explique Didier Nourrisson. Un buveur qui boirait régulièrement, tout en sachant se contrôler et développer sa sociabilité par l'entremise de la boisson. Sauf que, même dans nos pratiques alcooliques, nous subissons désormais la mondialisation. » S. C.

De l'hypocrisie des contrôles d'alcoolémie

SÉCURITÉ ROUTIÈRE En baisse malgré un discours ostensiblement répressif, le risque d'être contrôlé au volant ne se présenterait qu'une fois tous les cinq ans

Ne le criions pas trop fort, mais le risque de souffler dans un ballon est inversement proportionnel à la fermeté des discours officiels. Passé le spectaculaire renforcement des contrôles d'alcoolémie engagé à la fin des années 1990, ces derniers semblent en effet avoir atteint un plafond de verre. Selon l'enquête à charge menée par les Sages de la Cour des comptes, le volume des dépistages pratiqués par les policiers et les gendarmes a ainsi diminué de 7 % entre 2009 et 2013, tandis que le temps consacré par les forces de l'ordre à cette tâche a chuté de 18 % entre 2009 et 2014.

Tous les 65 000 km...

En résumé, un automobiliste moyen ne risquerait pas plus d'un contrôle d'alcoolémie tous les cinq ans, soit au bout de 65 000 km au volant. Les contrôles sanctionnant la vitesse excessive sont, eux, bien plus fréquents.

Rappelant que l'alcool reste plus que jamais en France la première

cause de mortalité sur les routes (et responsable d'un accident sur trois), le rapport désigne un faisceau de contraintes matérielles et morales. À commencer tout bêtement par l'outil - en l'occurrence l'éthylotest, puis surtout l'éthylomètre à infra-

rouge -, dont la présence sur les lieux du contrôle n'a franchement rien de systématique. Quand celui-ci n'est pas en réparation, « mal réparti géographiquement », ou bien même en « inadéquation »

avec les sacoches des motards de la gendarmerie...

« La lourdeur de la procédure actuelle ne permet pas d'organiser des contrôles d'alcoolémie à grande échelle, les effectifs se trouvant rapidement débordés dès les premières infractions », insistent les experts.

Après avoir plaidé l'urgence d'un

nouvel appareil de mesure et rappelé que les délits routiers pèsent tout de même 40 % de l'activité judiciaire totale (1), ceux-là font alors plusieurs recommandations pour le moins drastiques, jugeant au passage l'éventail des sanctions actuelles aussi large que peu dissuasif.

« Il faut durcir les sanctions »

Citons d'abord, au chapitre des propositions, la confiscation immédiate et systématique du véhicule dès la première alcoolémie supérieure à 0,5 g/l de sang. « Il faut durcir les sanctions, et cette mesure forte pourrait marquer les esprits et faire changer les comportements. »

Dénonçant par ailleurs les ravages d'un sentiment d'impunité encore très présent, les Sages de la Cour des comptes notent que le montant moyen des amendes dressées pour conduite en état d'ivresse a paradoxalement baissé au cours des dix dernières années. Sans parler de leur recouvrement, souvent très inégal



Selon la Cour des comptes, le volume des contrôles d'alcoolémie au volant a chuté de 7 % entre 2009 et 2013 ARCHIVES TADEUSZ KLUBIA

selon les régions. À cheval entre prévention et répression, évoquons aussi la généralisation de l'éthylotest antidémarrage pour les chauffards imbibés, sachant que le taux de récidive des délits routiers dépasse les 15 %. Une mesure à l'efficacité déjà largement prouvée aux États-Unis et au Canada.

Et de louer enfin l'exemple de la Norvège, première nation à introduire un seuil d'alcoolémie en...

1936. Désormais à 0,2 g/l de sang (2), celui-ci a permis - selon l'étude - de ne déplorer que 148 morts sur les routes du royaume scandinave en 2014. Soit proportionnellement deux fois moins que dans l'Hexagone.

Sylvain Cottin

(1) Dont la moitié liés à l'alcool.
(2) Contre 0,5 en France, sauf pour les jeunes conducteurs (0,2).

Hollande prêt à interdire les cortèges

LOI TRAVAIL La menace exprimée par le pouvoir d'interdire les manifestations en cas de nouvelles dégradations a déclenché l'indignation chez les syndicats et une partie de la gauche

Le ton est monté d'un cran dans la bataille du projet de loi travail : l'exécutif a menacé hier d'interdire les manifestations, au lendemain de nouvelles violences et dégâts en marge du défilé parisien, déclenchant un tollé chez les syndicats et une partie de la gauche.

La manifestation nationale organisée mardi par sept syndicats (CGT, FO, FSU, Solidaires, Unef, UNI, Fidl), première du genre depuis le début de la contestation, a rassemblé entre 75 000 et 80 000 personnes selon la police, 1 million selon les organisateurs, chiffre que le Premier ministre Manuel Valls a qualifié de « ridicule par rapport à la réalité ». Elle a été marquée par de violents affrontements entre des casseurs et la police, comme lors des précédents défilés, et des dégâts le long du cortège, d'une ampleur sans précédent à Paris.

Des dégradations ont été commises contre l'hôpital Necker-Enfants malades, qui a décidé de porter plainte. Au moins 29 policiers et 11 manifestants ont été blessés.

La CGT mise en cause

Après ces violences, François Hollande a annoncé qu'il n'y aurait plus d'autorisation de manifester si la préservation des « biens et des personnes » ne pouvait être « garantie ». « À ce moment-là, les décisions seront prises au cas par cas de ne pas autoriser les manifestations », a-t-il dit.

Le Premier ministre a, lui, pointé la « responsabilité » de la CGT, critiquant son attitude « ambiguë » à l'égard des casseurs.

Le préfet de police de Paris a été plus précis, évoquant « une forme de solidarité, au moins passive » en-



Les dégâts contre les vitres de l'hôpital Necker, à Paris, ont suscité la polémique. PHOTO AFP

tre « une nébuleuse d'environ mille casseurs » et des manifestants de la CGT.

La droite a saisi la balle au bond : Nicolas Sarkozy, président du parti Les Républicains, a réclamé que la « responsabilité civile » et « financière de la CGT soit engagée ».

« Alors, qu'on interdise l'Euro ! »

Ces accusations sont « inacceptables » et ces menaces le « signe d'un gouvernement aux abois », a répliqué la CGT dans un premier temps. Pour le syndicat de Philippe Martinez, il incombe « aux pouvoirs publics », dont Manuel Valls « a la pre-

mière responsabilité, d'assurer la sécurité et le maintien de l'ordre ». Plus tard dans la journée, elle a aussi condamné

C'est aux pouvoirs publics d'assurer la sécurité, dit la CGT

Jean-Claude Mailly, secrétaire général de FO, qui ne comprend pas « qu'un gouvernement de gauche puisse interdire des manifestations

organisées par des syndicats ». La présidente du groupe communiste, républicain et citoyen au Sénat, Éliane Assassi, a accusé l'exécutif de vouloir porter « atteinte au droit constitutionnel de manifester ».

Dans un communiqué, Amnesty International France a demandé que les violences fassent « l'objet d'une enquête indépendante et approfondie » et ne soient pas « imputées sans preuves aux organisateurs ».

Elle a rappelé que le droit de manifester est « une liberté fondamentale ».

Aides aux entreprises : les élus sollicitent Valls

RÉGION Alain Rousset et les présidents des 12 Départements demandent à prolonger d'un an les aides directes de proximité

La mise en œuvre à l'échelle de la grande région du volet économie de la loi NOTRe s'avère compliquée. Avant la réforme, les Conseils départementaux accordaient, hors compétence spécifique, quelque 700 millions d'euros d'aides aux PME ou TPE en France. Or, cette aide est dorénavant de la seule compétence de la Région.

Certains Conseils départementaux ont continué depuis le début de cette année mais plusieurs délibérations se sont fait retoquer par le contrôle de légalité.

La Région, plombée par la situa-

tion financière héritée de Poitou-Charentes, a des difficultés à prendre immédiatement le relais : « Le niveau de transfert de moyens financiers est notoirement insuffisant pour toutes les Régions », avertit Alain Rousset.

Revenus insuffisants

Les Régions ont obtenu 25 % du produit de la cotisation sur la valeur ajoutée (ex-taxe professionnelle) mais doivent aussi financer désormais les transports scolaires et interurbains.

Alain Rousset vient d'écrire au Premier ministre une lettre signée des douze présidents de Conseils départementaux de la région.

Les élus lui demandent une année de répit, jusqu'au 1^{er} janvier 2017, permettant aux Départements de continuer à aider directement les entreprises.

Jean-Bernard Gilles

Une liste de sept noms pour la future piscine

VAUZELLES Un sondage a permis de récolter 292 propositions. Grand-Cognac en a sélectionné sept, qui sont à nouveau soumises au vote

L'étai se resserre. On connaît (presque) le nom du futur complexe aquatique des Vauzelles. Il figure parmi cette courte liste : l'Azuré, Azuréo, Centre aquatique de l'azuré, le Neptune, l'X'eau, Ô de vie et Cognac Grand Bleu.

Ces noms ont émergé de la consultation populaire lancée par Grand-Cognac. Depuis le 3 mars, la Communauté de communes est partie à la pêche aux idées en organisant un sondage pour trouver un nom à la piscine publique de Châteaubernard.

Et le résultat n'est pas décevant ! Sur les 300 réponses reçues, trois sont en lien avec l'azuré du serpolet. Ce papillon rare et protégé a été chassé par

les travaux et constituait un des arguments pour les opposants au projet. On notera donc une certaine ironie dans ce nom qui peut aussi constituer une référence à la nage papillon...

Nouveau vote jusqu'au 31 août

Robert Richard, l'ancien président de Grand-Cognac, sera certainement ravi de voir que la suggestion de Neptune figure dans les finalistes : le jeune retraité de la politique avait rappelé, lors de la pose de la première pierre le 4 mars dernier, qu'un lieu de baignade dans la Charente (très connu autrefois) était baptisé Neptune à Cognac. L'X'eau et Ô de vie ont le mérite de propo-



Le gros œuvre sera terminé cet été. PHOTODISC

ser des jeux de mots (inspirés ou pas) en lien avec la cité des eaux-de-vie. Quant à Cognac Grand Bleu, la proposition semble rendre hommage au coût du projet, estimé à 25,8 millions d'euros hors taxes (avec les aménagements urbains). Le public est à nouveau invité à départager cette sélection jusqu'au

31 août sur le site Internet www.grand-cognac.fr.

Jonathan Guérin

sur
sudouest.fr

Votez en ligne pour votre nom préféré.

Lorsque l'enfant paraît, les ficelles du bien-être

SANTÉ Le centre hospitalier organise un forum « Bien naître à Cognac », samedi prochain

DIDIER FAUCARD
d.faucard@sudouest.fr

L'année passée, ce sont les personnes âgées qui étaient au centre du forum organisé par le centre hospitalier cognacais. Cette fois, on ira à l'autre bout de la chaîne des âges puisque ce seront les bébés. Ainsi que l'indique l'intitulé : « Bien naître à Cognac », agrémenté d'un léger jeu de mots – bien naître, bien être – qui témoigne de la philosophie de la démarche : accompagner au mieux les bébés et leurs parents.

L'hôpital se situant ainsi dans la lignée de son action « Hôpital ami des bébés ». « Le sujet sera, évidemment, abordé mais ce ne sera pas le seul », indiquent le directeur Jérôme Trapeaux, M^{me} Rougnant son adjointe et M^{me} Denimal-Cazaux, la cadre de santé de la maternité. Comme l'an passé, conférences et ateliers seront proposés dans le cadre du centre des congrès de La Salamandre.

« À la différence que le forum sur les personnes âgées s'adressait exclusivement aux professionnels, alors que celui-ci, animé par le personnel de la maternité et des partenaires, est ouvert à tous les publics. Et nous espérons avoir, notamment, beaucoup de parents ou futurs parents, que le forum soit un véritable moment de rencontres et d'échanges. Pour cela, nous avons voulu le faire un samedi, où les gens sont plus dis-



Le bien-être des bébés (et des parents) sera au centre des discussions, samedi à La Salamandre. ARCHIVES PHILIPPE MARD

ponibles. On verra bien », poursuivent-ils.

Une mine de conseils

On peut penser que les parents, actuels et futurs – et pas seulement eux – répondront à l'invitation tant les sujets abordés seront divers. Comme, par exemple, la conférence portant sur la place du père où viendra témoigner un membre du groupe de pères qui s'est constitué à Angoulême. « Ce sont des groupes où ils viennent partager leurs expériences. Il n'en existe pas à Cognac, cela pourrait donner des idées à certains pour la constitution d'un tel groupe ici », note M^{me} Denimal-Cazaux. Des pères parfois oubliés dans

cette aventure où la priorité est naturellement donnée à la mère et son enfant. « Pourtant, il y a beaucoup de choses à dire sur la tâche du père pendant la grossesse, l'accouchement et après. Ils sont de plus en plus impliqués. J'en ai même connu qui avaient fait une dépression postnatale », poursuit M^{me} Denimal-Cazaux.

À côté de ces conférences, on trouvera donc des ateliers portant sur le portage ou le massage des bébés, tout comme sur l'allaitement ou encore l'hypnose... qui est de plus en plus utilisée pour soulager les douleurs ou l'anxiété lors de l'accouchement comme substitut aux médicaments. « C'est beaucoup moins nocif pour le corps. Ce sont les équipes

LE PROGRAMME

9 H 15. Ouverture du forum.
10 H 15. Discours d'ouverture par Jérôme Trapeaux, le maire et président du conseil de surveillance de l'hôpital Michel Gourinchas et M. Lacroix, directeur de la Délégation Charente de l'Agence régionale de santé (ARS).
LES CONFÉRENCES. « Naître dans une maternité LHAB » (11 heures) ; « La Place du père » (14 heures) ; « Reprise du travail et Allaitement » (16 h 30).
LES ATELIERS. Portage bébé (9 h 45, 12 h 45 et 15 h 15) ; massage bébé (10 h 30, 13 h 30 et 16 heures) ; initiation hypnose (9 h 45 et 12 h 45) ; ballons et postures accouchement (10 h 30, 13 h 30, 16 heures) ; échanges avec Leche League (15 h 15).
LES STANDS. La Maison parents-enfants ; jardin respectueux ; CAF-CPAM ; ostéopathie ; écho 3D ; hypnose ; Leche League, Brindille bio et Unicef.

d'anesthésie qui sont formées à cette technique. Et ça se pratique, effectivement, de plus en plus, même lors d'interventions chirurgicales », appuie la cadre.

Les stands de différents partenaires viendront compléter le dispositif du forum en permettant aux visiteurs de tout savoir (ou presque) sur les différentes prestations sociales et (ou) familiales, l'ostéopathie, la possibilité de disposer d'échographies en 3D, une alimentation saine pour les mamans comme pour les bébés...

Dernière chose, il est chaudement recommandé de venir avec son enfant.

Le Rotary de Cognac lance la deuxième édition de son appel à projets

SOLIDARITÉ À la suite de la vente aux enchères d'une collection record de 1 008 flacons de cognac, le Rotary Club de Cognac injecte 10 000 euros par an



Le Rotary Club a lancé la deuxième édition de la bourse Coup de pouce aux jeunes. P. M.

dans la bourse Coup de pouce aux jeunes créateurs (CPA). Pour la première édition, il avait reçu une douzaine de dossiers, pour deux lauréats au final. Une jeune tenniswoman, Ambre Augillon, qui veut atteindre le haut niveau. Et deux entrepreneurs, Loïc Adol et William Fabre, qui développent un concept de planche à roulettes motorisée. « Nous avons des référents qui suivent les lauréats. On ne donne pas 5 000 euros brutalement, on les accompagne, on les conseille aussi, pour le côté administratif par exemple », observent les membres du club service. Celui-ci lance la deuxième édition en décalant son calendrier. Les candidats de 18 à 30 ans ont jusqu'au 15 juillet pour présenter un dossier sommaire. Les projets présélectionnés seront présentés en septembre. Renseignements par courriel : contact@rotary-cognac.org.

CHERVES-RICHEMONT

L'été sera animé



L'Abaca, espace culturel, sera inauguré le 1^{er} juillet. PHOTO P. B.

Diverses animations sont inscrites au programme de la commune pour les jours et semaines à venir. En voici le détail :

Ce dimanche. Toute la journée, Tournoi Jean-Vagile pour les écoles de rugby de la région. Il est organisé sur le stade par le Rugby Club de Cherves-Richemont (RCCR).

Vendredi 24 juin. De 16 h 30 à 23 heures, grande fête de fin d'année des écoles publiques, organisée par l'Association des parents d'élèves (APE), sur le stade de rugby.

Samedi 25 juin. À partir de 14 heures, dans le parc du presbytère près de l'église Saint-Vivien de Cherves, fête de l'école privée Sainte-Eustelle, et ker-

messe du Comité interparoissial (Cipal). En soirée, repas champêtre et spectacle, sur place.

Vendredi 1^{er} juillet. À 17 h 30, inauguration de l'Abaca. L'espace culturel et d'animations a pris le nom d'une variété de chanvre - Abaca - pour rappeler que le nom de Cherves vient du mot chanvre, végétal cultivé ici. La soirée, ouverte à tous, permettra une découverte en musique de ce lieu destiné à la fête et à la culture.

Dimanche 3 juillet. À partir de 12 heures, repas champêtre organisé par la société de chasse locale, sous le préau de l'école Paul-Garandau. Tarifs : adulte, 15 € et enfant jusqu'à 12 ans, 7 €. Inscriptions avant le 1^{er} juillet auprès de C. Vignaud au

05 45 82 45 09 ou D. Vignaud au 06 86 15 28 70.

Dimanche 10 juillet. Randonnées en vallée de l'Antenne, avec le comité des fêtes d'Orlut. VTT, pour 20/35/45 km : 5 € ; marche de 12 ou 16 km, 3 €. Inscription au départ, salle multifonctions de Cherves, de 8 heures à 9 h 30. Renseignements pour les VTT au 06 45 62 40 11 et marche au 06 30 19 55 28.

Mercredi 13 juillet. Pour la Fête nationale, rendez-vous place du Champ-de-Foire, à 19 heures, pour un apéritif offert par la municipalité, suivi d'un pique-nique géant. À 20 heures, spectacle de cabaret et à 23 h 15, feu d'artifice, suivi du bal nocturne.
Pierre Barretau

CHÂTEAUBERNARD

La flûte traversière, comme on ne l'a jamais entendue

Au Castel, des flûtes traversières ofraient un concert de clôture sous la direction de Sophie Dufeutrelle, dimanche dernier. Une rencontre qui s'inscrit dans un projet qui a mobilisé les conservatoires de musique des 4B, Grand Cognac, Angoulême ainsi que l'École départementale de musique.

Sophie Dufeutrelle, compositrice, concertiste de renommée internationale, a pour l'occasion travaillé des œuvres qu'elle avait créées pour ses élèves de Villeurbanne (Rhône) et qui sont depuis repris dans des ouvrages pédagogiques incontournables. D'une voix qui ne souffre pas la fausse note, la musicienne a transporté ses flûtistes sur la planète contemporaine. Un beau voyage sonore contemplatif où la flûte s'affranchit de ses

souffles coutumiers pour restituer la pluie, la danse du serpent dans le désert, etc. Le corps du musicien délaisse la flûte pour mieux la retrouver, épouse le rythme de la danse indienne, embarquant au passage le public.

Restituer une volière ? Rien de plus simple la scène se prolongera dans les gradins. Chez Sophie Dufeutrelle, l'improvisation a la part belle. Elle s'en ouvre au public : « Les musiciens ne sont pas que des exécutants, il faut qu'ils aient leur part de créativité. C'est la même démarche pour grandir. On prend en charge ses envies, ses désirs. »

Le final, lui, sera bolivien. La magique flûte traversière se fait alors flûte de pan.

Sandra Balian



La compositrice Sophie Dufeutrelle guide les élèves sur le chemin de l'improvisation. PHOTOS: B.

CHÂTEAUBERNARD

Commémoration. Une cérémonie est prévue, ce samedi, à 11 h 15, allée des Justes, devant la médiathèque, pour commémorer l'appel du 18 juin du Général de Gaulle ainsi que rendre hommage aux justes parmi les Nations. Un vin d'honneur sera ensuite servi dans les salles d'exposition municipales.

Plantations: un viticulteur crie son désarroi

■ Gérant d'une petite exploitation, Pablo Ferrand veut s'agrandir ■ L'autorisation de planter lui est refusée... pour avoir renouvelé son vignoble selon le vœu de la filière.

Gilles BIOLLEY
g.biolley@charentelibre.fr

Plus qu'un ras-le-bol, qu'un coup de gueule, une colère, c'est l'expression d'un désarroi. Celui de ces petits viticulteurs du Cognac lassés d'être «des oubliés de la croissance du cognac, les laissés pour compte.» «Nous petits vitis, on va crever de faim. Tout va aux gros. Rien n'est fait pour nous aider alors qu'on croit comme jamais à notre produit, qu'on l'aime, sinon on ne continuerait pas dans cette galère.»

»

Ces répartitions de contingent n'ont pas fini de poser des problèmes avec ces critères qui s'additionnent. À quand la couleur des yeux ?



Photo: André Pichon. Incitations au renouvellement du vignoble il y a trois ans. Pablo Ferrand se réjouit de son installation.

ne peut donc pas prétendre à un nouveau droit puisque ne pas avoir planté ou replanté est l'un des critères d'attribution.

L'UGVC pris à revers

Si cette réponse n'est pas définitive, - les décisions seront prises fin août -, «Je ne me fais pas d'illusions, je n'aurai rien, déplore-t-il. C'est quand même fou, j'ai suivi les recommandations de la profession, ça m'a coûté des sacrifices financiers, plus de 50 000€, parce que j'y crois, et voilà qu'on me le reproche en quelque sorte, ça se retourne contre moi, c'est aberrant. À quoi servent ces droits si ce n'est pas pour nous aider nous les petits ? On va nous faire disparaître.» Il a écrit partout pour faire part de son désarroi. UGVC, interprofession du cognac (BNIC), mais aussi à Bruxelles, à la presse. Ce critère d'attribution, Pablo Ferrand n'en avait pas eu connaissance. Il en était resté à celui choisi par l'UGVC parmi ceux imposés par la commission européenne. Celui dit de «nouveaux entrants» prioritaires quant à l'attribution de ces nouvelles autorisations de plantation. Soit être âgé de moins de

41 ans au cours de l'année et être chef d'exploitation. Comme lui.

«L'idée était de privilégier les jeunes viticulteurs. Il nous semblait le plus pertinent et le plus équitable au regard du contingent que nous avons fixé pour 2016 (1), explique Christophe Roy, le président du syndicat. Seulement, nous n'avions pas d'idée exacte de ce que ce terme "nouveaux entrants" englobait. On s'était arrêté à l'âge. Il a été retravaillé pour inclure cet autre critère de renouvellement ou de plantations déjà effectués.» Et d'ajouter, désolé. «Je comprends le courroux de ces confrères, ils ont raison, ils sont lésés alors que nous les avions incités à replanter. Malheureusement, on ne peut plus revenir dessus.» Pour cette année. Il l'assure: «Pour le prochain contingent on n'utilisera pas ce critère, sauf à ce qu'il évolue.»

«Ça profite aux gros comme toujours»

Une maigre consolation pour Pablo Ferrand, «Européen convaincu, mais éceuré surtout par ces gens de Bruxelles pour qui nous ne sommes que des dossiers.» Comme d'autres, il devra refaire

une démarche l'an prochain, sans aucune certitude d'obtenir satisfaction. Une solution de contournement était possible: aller acheter des vignes à vil prix en muscadet

pour en rapatrier les droits de plantation à Cognac comme certains de ses pairs (lire CL du 27 avril). «Sauf que je n'ai pas la trésorerie et ce n'est pas dans ma philosophie.» Un sentiment partagé sous couvert d'anonymat par un autre viticulteur dont l'exploitation est néanmoins plus importante. Lui aussi débouté de sa demande. «Moi non plus je ne suis pas pour cette pratique. Il reste que ces répartitions de contingent n'ont pas fini de poser des problèmes avec ces critères qui n'en finissent plus de s'additionner. C'est pareil pour les aides, les subventions, ça devient de plus en plus compliqué. À quand la couleur des yeux», se désole-t-il. Et de conclure, dépité: «Au final, ça profite aux gros comme toujours.»

(1) Il est de 250 ha, toutes productions confondues (pineau, cognac, vins de pays). Pour le Bassin Charentes-Cognac, 1 670 demandes ont été déposées pour un total de 2 500 hectares, soit dix fois plus. Elles sont pour plus de 90% en cognac.

Pablo Ferrand, 34 ans, n'a pas écouté son oncle. Ni son grand-père, le créateur de cette marque qui n'appartient plus à la famille. La «vie de misère» qu'ils lui annonçaient, cet exploitant de Segonzac, gérant de la SCEA de L'Ouche-du-Boc, l'a tout de même choisie il y a trois ans. Par passion. Lorsque le domaine familial de 24 ha a été vendu, il a tenu à conserver une parcelle de 6,55 ha pour héritage. Il a alors suivi les incitations au renouvellement du vignoble lancées par la filière, le négoce, comme l'UGVC, le syndicat viticole. Et replanté 50% du sien, vieillissant. Cette année, il a fait une demande d'autorisation de nouvelles plantations, «un hectare, rien quoi», souligne-t-il. Il vient d'essuyer une réponse de FranceAgriMer qui l'a fait bondir. Cet établissement, intermédiaire entre les filières et l'État, chargé d'étudier les demandes, lui signale que des replantations ont été réalisées sur son exploitation depuis son installation. En conséquence, il

L'hommage au couple de policiers assassinés



Photo A. C.

Hier à midi, les policiers de la Charente ont observé une minute de silence en hommage à Jean-Baptiste Salvaing et Jessica Schneider, assassinés lundi dans leur pavillon des Yvelines par un homme autoproclamé soldat de Daech. «Le commandant de police adjoint et sa compagne, adjointe administrative, n'ont pas perdu la vie en service, mais bien parce qu'ils étaient policier et femme de policier», a rappelé le préfet, Salvador Pérez, venu dire aux policiers que l'État et le gouvernement les soutiennent. «Ce combat pour l'État de droit nous demandera encore des sacrifices [...] mais je suis sûr que vous saurez répondre avec les armes et avec sang-froid, face à cette barbarie.»

Les habitants invités à choisir le nom de leur super-piscine

Azuréo, Centre aquatique de l'azuré, Cognac Grand Bleu, L'Azuré, Le Neptune (lieu de baignade très connu des Cognaçais autrefois), L'X'eau et O de vie. En mars dernier, GrandCognac avait lancé un appel à idées pour trouver un nom au centre aquatique qui ouvrira ses portes fin 2017 dans le quartier des Vauzelles à Châteaubernard. Les idées ont jailli et GrandCognac en a gardé sept et demande au public de voter pour les départager. 522 idées ont été recueillies (292 en éliminant les doublons). Les jeux de mots sur l'eau, sur le cognac, les noms de personnalités sportives, l'exotisme ou le voyage ont brillé. Les enfants de cinq écoles du Cognaçais ont apporté une touche ludique avec leurs «ploufs», «splashes», «bulles» ou simplement «grande piscine». Sept noms ont été présélectionnés, dont trois sont en



Elle est encore en travaux, mais il faut lui trouver un nom. Les habitants du Cognaçais sont invités à voter jusqu'au 31 août.

Photo Christophe Barraud

lien avec l'azuré du serpolet, papillon rare et protégé qui a été chassé à cause des travaux. Le public est invité à voter pour son

nom préféré jusqu'au 31 août sur www.grand-cognac.fr et sur les pages Facebook et Twitter de GrandCognac.

■ MATERNITÉ

Forum «Bien naître à Cognac» samedi. Le centre hospitalier intercommunal du pays de Cognac organise un forum sur le thème «Bien naître à Cognac» ce samedi, de 9h15 à 18h à La Salamandre. Des professionnels de la maternité du centre hospitalier de Cognac interviendront sur les thèmes: «Naître dans une maternité Amie des bébés» à 11 h, «La place du père» à 14h30, «Allaitement et reprise du travail» à 16h30; ateliers découverte (inscription sur place), expo photos, stand, et restauration. Entrée gratuite.